

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean Faivre , employé à la Manufacture d'Armes de l'État à Liège.

(Voir le N^o 234 de la Chambre des Représentants, session 1845-1846.)

MESSIEURS ,

Le pétitionnaire est né à Paris, le 7 février 1792; les renseignements obtenus sur le compte du sieur Faivre lui étaient favorables, mais ne remontaient pas au-delà de sa nomination à l'emploi qu'il occupe aujourd'hui ; la Commission des Naturalisations, pour apprécier ses antécédents, a réclamé des certificats et pièces propres à constater l'exactitude des faits consignés dans sa notice biographique. Les pièces produites par le pétitionnaire établissent : 1^o que le sieur Faivre , comme sergent-major au 6^e régiment d'infanterie à Metz, a tenu une très-bonne conduite pendant tout le temps qu'il est resté au régiment, et qu'il a obtenu son congé le 31 juillet 1826; 2^o qu'il habita Calais depuis 1826 jusqu'en 1836, et qu'il s'y est bien comporté; 3^o que vers la fin de cette année il s'est fixé à Ixelles-lez-Bruxelles, en qualité de sous-maitre dans une institution, et qu'il a rempli cet emploi avec zèle et activité. Le pétitionnaire s'est rendu ensuite à Liège où il a été admis comme écrivain chez un fabricant d'armes, et ensuite en la même qualité à l'établissement de la Manufacture d'Armes de l'État.

Les autorités consultées estiment que sa demande peut être favorablement accueillie, laquelle a été prise en considération par la Chambre des Représentants. à la majorité de 39 suffrages contre 13.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.